



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Ständiges Sekretariat • Secrétariat permanent • Segretariato permanente • Stalni sekretariat**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE : XIV<sup>e</sup> Conférence alpine**

**Grassau (Allemagne), 13 Octobre 2016**

Le Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire, Mme Barbara Hendricks, a présidé la XIV<sup>e</sup> Conférence alpine qui s'est déroulée aujourd'hui à Grassau ; dans ce cadre, des ministres et de hauts représentants des pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse), l'Union Européenne, ainsi que des représentants des [organisations ayant statut d'observateur](#), se sont réunis pour discuter de questions spécifiquement alpines portant sur le développement durable, la protection de l'environnement et la vie dans les Alpes. Les principales questions abordées ont été les suivantes :

- **Le changement climatique** et la mise en œuvre du Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes à la lumière de la décision de la COP21 de Paris et du Protocole sur l'énergie de la Convention alpine. Au cours de ces deux dernières années, l'Allemagne a également facilité les échanges d'expérience dans le domaine de la recherche et coordonné la coopération alpine en la matière, grâce à la mise en place de l'Observatoire alpin virtuel. Une attention particulière a par ailleurs été accordée au thème des bâtiments à consommation d'énergie quasi-nulle dans les Alpes et du tourisme durable dans une démarche de lutte contre le changement climatique.
- **Vers une économie verte dans les Alpes** : tel est le thème du VI<sup>e</sup> Rapport sur l'état des Alpes, élaboré sous la Présidence allemande et adopté par la Conférence alpine. Le Rapport met en lumière les différents aspects de l'évolution vers une vie écologique dans les Alpes : efficacité énergétique et économie à faible émission de carbone ; économie basée sur une utilisation rationnelle des ressources ; services écosystémiques et économie s'appuyant sur le capital naturel ; économie propice à la qualité de vie et au bien-être. Le Rapport sera disponible dans toutes les langues alpines début 2017.
- Le prochain **Programme de travail pluriannuel** de la Conférence alpine pour la période 2017-2022, intitulé : « Les Alpes en tant que région pionnière pour un mode de vie durable au cœur de l'Europe », a été adopté par la Conférence alpine. Il met en lumière les secteurs prioritaires suivants : Se focaliser sur les personnes et la culture ; Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique ; Préserver / valoriser / la biodiversité et le paysage ; Promouvoir l'économie verte ; Promouvoir les transports durables et Jouer un rôle de leader au sein de la SUERA.
- Les activités qui se sont déroulées au cours des deux dernières années sur le thème de la **Protection des sols**, dont notamment une analyse approfondie des approches adoptées et des futures zones intéressées par la protection des sols dans la région alpine, préparée à l'occasion de l'Année internationale des sols instituée en 2015 par les Nations-Unies.

---

[Herzog-Friedrich-Strasse 15, A 6020 Innsbruck](#)

tel : +43.512.588.589 • fax : +43.512.588.589.20 • Email : [info@alpconv.org](mailto:info@alpconv.org)

[Sede distaccata : Viale Druso 1, I 39100 Bolzano](#)

tel : +39.0471.055.352 • fax : +39.0471.055.359 • Email : [info@alpconv.org](mailto:info@alpconv.org)

- 
- **La connectivité écologique** dans les Alpes a bénéficié de différentes actions de promotion : mise en place du réseau écologique dans les régions pilotes (Achtal et Mont-Blanc) désignées par la Conférence alpine ; publication « Alpine Nature 2030 » ; support assuré par la présidence aux projets ALP.BIO.NET, MdC ALPARC/CNPA/DANUBEPARKs.

Pendant sa présidence, l'Allemagne s'est intéressée de près à la coopération étroite avec la société civile et les réseaux alpins ; cette action a notamment débouché sur la préparation de la Semaine Alpine, tenue lors de la semaine de la Conférence alpine à Grassau.

À l'occasion de la Conférence alpine, la présidence de la Convention alpine pour la période 2017-2018 est passée de l'Allemagne à l'Autriche. C'est M. Andrä Rupprechter, ministre autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et des eaux, qui reprendra le flambeau de la présidence. Dans ce cadre, l'Autriche poursuivra les priorités suivantes : rôle des femmes dans les Alpes, transport et mobilité, agriculture de montagne et forêts de montagne, protection de la nature, eau, changement climatique, énergie and risques naturels. La Conférence alpine a également confirmé que le prochain Rapport sur l'état des Alpes portera sur les risques naturels dans les Alpes.

**Déclaration du Secrétaire général de la Convention alpine** : le Secrétaire général de la Convention alpine, M. Markus Reiterer, a remercié la présidence allemande pour tout le travail réalisé durant sa présidence et pour les projets engagés. « L'Allemagne a créé les bases pour toute une série d'activités d'approfondissement et de promotion de la Convention alpine, dans des domaines tels que le changement climatique, l'économie verte, l'efficacité énergétique, le tourisme. Par ailleurs, nous avons également, ensemble, donné le départ à des initiatives culturelles, comme « Lire les montagnes », en 2015, en vue de promouvoir la littérature alpine moderne et la culture alpine en général. « Je suis convaincu que des projets de ce genre sont réellement en mesure de rapprocher la Convention alpine des gens et de faire connaître nos messages ». Concernant les résultats de la Conférence alpine, M. Reiterer s'est montré très positif : « Je me réjouis que le nouveau Programme de travail pluriannuel et les sujets prioritaires pour la période à venir aient été définis et je suis tout particulièrement heureux que de nombreux sujets correspondent aussi au plan d'activités prévu par la Présidence autrichienne qui va entrer en fonction ».

### **Qu'est-ce que la Convention alpine?**

La Convention alpine est un traité international ratifié par les pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie et Suisse) ainsi que par l'UE, visant à promouvoir le développement durable dans la zone alpine. La Convention alpine s'emploie à harmoniser la protection des Alpes et leur développement économique, en vue de soutenir leur rôle en tant qu'espace de vie pour les personnes et l'environnement et en tant que zone économique.

Les Alpes, avec leur capital biodiversité unique, leurs réserves en eau et en bois, constituent un environnement naturel, culturel, environnemental et de vie pour plus de 14 millions de personnes, ainsi qu'une destination touristique attractive pour plus de 120 millions de touristes chaque année.

Pour plus d'informations (en anglais), appeler : Taja Ferjancic Lakota 0043-650-588-589-1.